



Date : 19.11.2009
Dépôt : Jacques-Yves Henckes

Motion

La Chambre des Députés

Considérant que l'Etat ne peut ignorer dans sa gestion quotidienne les objectifs de développement durable qu'il souhaite voir prendre en compte par les entreprises et les consommateurs

Considérant que les dépenses de fonctionnement des administrations doivent apporter une contribution significative face aux défis environnementaux et sociaux

Considérant que ces dépenses de fonctionnement doivent être économiquement et financièrement efficaces et contribuer au soutien des éco-produits et des écotecnologies

Considérant que les administrations doivent établir les dispositions assurant la prise en compte des objectifs d'un développement durable dans le fonctionnement des services et des établissements publics placés sous leur responsabilité.

Considérant qu'il y a lieu d'établir des normes éco responsables et financièrement efficaces pour la construction d'immeubles pour compte de l'Etat et des communes

Considérant qu'il y a partant lieu d'établir un programme d'optimisation des achats éco-responsables de l'Etat et des communes incluant le but de réduire les frais de fonctionnement administratifs et les coûts de construction notamment par la professionnalisation des acheteurs publics, la mutualisation des achats, le suivi de la performance

Demande au gouvernement

D'élaborer un Plan national d'action pour des achats publics durables et un guide des administrations éco-responsables.